

Avant sur lui et sur ses compagnons, les massacraient, traînaient leurs cadavres jusqu'à la ville, les dépecèrent, les pendirent au croc de la boucherie, ou par division barbare, quelques lambeaux de leur chair furent vendus à l'encan et le reste jeté dans les fossés de la ville qui n'en étaient pas éloignés. Après ces actes affreux les protestants revinrent au couvent et si bien y mirent le feu qu'il n'en resta que les quatre murs seulement. » L'historien qui rapporte ce fait cite à l'appui une enquête qui fut faite en 1614 par devant le juge de Penne, par ordre du Parlement de Bordeaux et dont les pièces originales étaient aux archives des Augustins de Toulouse. Vingt deux témoins oculaires pour la plupart, dont le plus jeune avait 66 ans, déposèrent de la vérité de ce fait. Après la restauration de leur couvent les Augustins de Monflanquin rachetèrent à prix d'or quelques ossements du P. Bonis et leur donnèrent une sépulture honorable. On montre encore, dans la rue Sainte Marie, le puits dans lequel, d'après la tradition, auraient été jetés les corps des Augustins massacrés et qu'on appelle leur puits des frays.

Dans ses Mémoires, à la date de 1604, Nicolas de Villars ne parle de ce couvent qu'au passif. « Il y avait aussi, dit-il, un couvent d'Augustins hors la ville, qui est tout rasé. Les religieux y ont le labourage de 3 prairies de bœufs. Il s'y est recueilli 100 bannieres de vin et 100 charrettes de foin. Il y avait de belles rentes et fondations des plus grandes maisons du pays, de Cancon, Saurdaillan, etc... »

Les Augustins rebâtirent leur couvent dans la ville de Monflanquin au commencement du XVII^e siècle. Leur chapelle, malgré son antiquité, servit généralement pour les offices paroissiaux jusqu'à la reconstruction de l'église au XVIII^e siècle. La communauté qui dès lors ne comptait jamais plus de trois ou quatre membres, était réduite à deux religieux en 1790, les frères Bonnal, supérieur, et Gondouque. Tous les deux furent prêtres du clergé constitutionnel. Le premier, après avoir prêté le serment en 1791, desservit pendant quelque temps la paroisse de Monflanquin en qualité de vicaire curé, après le départ du curé réfractaire, M. de Lapeyrière. Puis il se retira à Villeneuve. Après la Terreur, il reprit son serment et desservit la paroisse de Cancon. Il fut maintenu

(1) En 1621 lorsque la ville de Monflanquin se révolta contre le roi, trois religieux Augustins furent faits prisonniers et retenus comme otages. Il fut question des les échanger comme le prouve cet acte passé chez Sibert notaire au Port Sainte Marie (Eude St Martin) : « Pierre Brocq, capitaine habitant de la juridiction de Clairac, paroisse de Lafitte, fut constitué prisonnier par le vice-sénéchal d'Agenois et conduit aux prisons d'Agen. Cependant la ville de Monflanquin fut prise par les protestants et trois pères Augustins furent faits prisonniers. Sedit Brocq, protestant, voulant être mis en liberté se charge de faire mettre en liberté les trois Augustins et les faire conduire en toute sûreté aux villes de Villeneuve ou de Cancon et rapporter certificat des consuls de la ville où ils auraient été délivrés. C'est pourquoi le 8 mars 1622, dans la ville du Port led. Brocq capitaine promet de faire délivrer les trois pères Augustins et les faire conduire dans Villeneuve d'Agenois ou dans celle de Cancon dans huit jours et rapporter certificat des consuls de la ville où ils auraient été conduits à peine de 3000 livres payées dans le couvent des pères Augustins de la ville d'Agen. »